



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

N° 2024/06-05

FINANCES –BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES DE L'EXERCICE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT QUATRE JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN

Bruno ROUDIER représenté par Gérard SIGAUD

Mathieu PERROT représenté par Nathalie LEVY

Marion COLIN représentée par Clara BIANCO

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Hugues FERRAND représenté par Frédéric FAIVRE

Jacques BURGUIERE représenté par Cécile NEGRIER

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Laurent PRADIER

ABSENT EXCUSE :

Thierry DEWINTRE

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ



Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

N° 2024/06-05

FINANCES –BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnaud-le-Lez, expose :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal est amené à délibérer sur le bilan annuel des opérations foncières réalisées par la Ville en 2023 et figurant dans les tableaux ci-dessous :

ACQUISITIONS ONEREUSES OPEREES PAR LA COMMUNE

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du vendeur	Montant réalisé en 2023
TERRAIN + MAISON PUJOL	158 Impasse des Dahlias	-AS9 Route de Nîmes -AS166 922 avenue de l'Europe	-Henri Antonin Joseph PUJOL -Jean-Louis Henri Marie PUJOL -Pascal Jean-Marie Marcel PUJOL	3 000 000 €

CESSIONS ONEREUSES OPEREES PAR LA COMMUNE

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cessionnaire	Montant réalisé en 2023
CASTEL MED PARK	Lieu-dit La Garrigue Basse, allée des Meulières	CY64 + CY65 + CY66 La garrigue basse	Commune de Castelnaud-Le-Lez	2 253 310 € H.T.
Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Occitanie Languedoc-Roussillon (GIHP)	Lieu-dit la Garrigue Basse, allée des Meulières	CY67 La Garrigue Basse	Commune de Castelnaud-Le-Lez	1 150 000 € H.T.

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2241-1,

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation de ce bilan et son annexion au Compte Administratif
Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 24 JUIN 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.